



cist

ma santé au travail

**Adhérer au CIST,
c'est préserver vos salariés
et votre entreprise.**

Pourquoi adhérer

En adhérant au CIST, vous répondez à votre obligation légale de suivi individuel de vos salariés, et surtout vous pouvez bénéficier de l'expertise de nos équipes de Guadeloupe et des Îles du Nord à travers nos 70 collaborateurs et son équipe médicale renforcée :

Pôle médical :

- 17 médecins du travail ;
- 8 infirmiers en santé au travail ;
- 25 secrétaires médicales ;
- 16 assistantes techniques en santé au travail.

Pôle Risques Professionnels :

- Ingénieur toxicologue ;
- Ergonome métrologue, technicienne sécurité et hygiène, spécialiste des DUERP ;
- Psychologue du travail, assistante sociale ;
- Formatrice SST.

Votre adhésion vous permet de bénéficier, de l'ensemble de notre offre socle de service qui regroupe des prestations individuelles et collectives selon 3 grands axes.

3 axes d'intervention



**Suivi
individuel**



**Risques
professionnels**



**Maintien
dans l'emploi**



Risques professionnels

- Création et mise à jour de la fiche d'entreprise ;
- Aide à l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et atelier d'information ;
- Métrologie aux postes de travail (bruit, lumière, ambiance thermique) ;
- Analyse de vos fiches de données de sécurité (FDS) et préconisations pour réduire le risque chimique au sein de l'entreprise ;
- Adaptation du poste de travail, réalisation des études de postes ;
- Etude ergonomique avec des outils numériques spécifiques pour quantifier les facteurs de risques de troubles musculosquelettiques ;
- Accompagnement dans la prévention des risques psycho-sociaux ;
- Accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle afin de faciliter le maintien dans l'emploi et prévenir la désinsertion professionnelle ;
- Accompagnement pour la mise en place d'une démarche de prévention au sein de l'entreprise ;
- Atelier ou/et matinée d'information et de sensibilisation sur les risques professionnels (travail sur écran, bruit, risque routier, HTA) ;
- Formation Sauveteur Sécurité du Travail initial et recyclage (sur devis, nous consulter)



Suivi individuel

- Visite d'embauche: Visite d'information et de prévention ou examen médical d'aptitude ;
- Visite à la demande (employeur, médecin du travail, salarié, médecin conseil, médecin traitant ou spécialiste) ;
- Visite de reprise après un arrêt de travail (à la demande de l'employeur) ;
- Visite de pré-reprise pendant un arrêt de travail (à la demande du salarié) ;
- Visite périodique ;
- Participation au rendez-vous de liaison ;
- Visite de mi-carrière ;
- Suivi post-exposition (visite de fin de carrière)
- Consultations spécifiques (psychologue du travail, assistante sociale).

Visite de reprise :

- Après un congé maternité après une absence pour cause de maladie professionnelle ;
- Après une absence d'au moins trente jours pour cause d'accident du travail ;
- Après une absence d'au moins soixante jours pour cause de maladie ou d'accident non professionnel.

Visite de pré-reprise :

Tout travailleur peut bénéficier de la visite de pré-reprise dans le cas d'un arrêt de travail d'au moins 30 jours.



Maintien dans l'emploi

Le CIST agit spécifiquement en faveur de la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) notamment à travers sa « cellule PDP » composées de spécialistes (médecins et infirmiers en santé au travail, assistante sociale, psychologue du travail, ergonomes,...).

La cellule PDP promeut notamment, auprès des employeurs et des travailleurs, les mesures individuelles ou collectives d'accompagnement pour favoriser le maintien au poste ou dans l'emploi.

Elle collabore avec les autres acteurs pour le maintien en emploi (Agefiph, Cap Emploi, Assurance Maladie,...).

ENTREPRISES AYANT DES SALARIÉS EN SITUATION DE PLURALITÉ D'EMPLOYEURS

Il est désormais possible de mutualiser le suivi individuel de l'état de santé des salariés ayant une pluralité d'employeurs.

Certains de vos salariés sont concernés ?
Rapprochez-vous de notre service adhérent pour de plus amples informations.

TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

Vous pouvez vous affilier à notre service afin de bénéficier d'une offre spécifique en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel et de prévention de la désinsertion professionnelle. Contactez notre service adhérent.

Le CIST est adhérent à Présanse,
l'organisme représentatif des Services de Prévention
et de Santé au Travail Interentreprises de France.



adherent@cist-gpe.com

www.cist-gpe.com



Numéro unique

0590 418 260

www.cist-gpe.com

ZAC de Moudong Sud
Rue Claude Emmanuel Blandin
97122 Baie-Mahault

RÉSEAU
présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL